

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique et du ministre responsable des Affaires autochtones :

QUE soit approuvée l'Entente sur le financement des coûts d'exploitation du Centre résidentiel communautaire inuit de Kangirsuk, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, entre Makitautik, Centre résidentiel communautaire inuit de Kangirsuk (Nunavik) et le gouvernement du Québec, dont le texte sera substantiellement conforme à celui joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63746

Gouvernement du Québec

Décret 762-2015, 26 août 2015

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail (chapitre C-27), sur recommandation du ministre, le gouvernement peut, par décret, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit notamment qu'un tel décret entre en vigueur le jour où il est pris et a effet jusqu'au dépôt d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu;

ATTENDU QUE les municipalités, les entreprises, les établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et l'entreprise de services ambulanciers visée par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (chapitre S-6.2) mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du présent décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QUE toute nouvelle association, accréditée à compter de l'entrée en vigueur du présent décret à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par une des associations mentionnées à l'annexe, soit soumise à la même obligation.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

ANNEXE**1. Des municipalités**

AMOS (VILLE D')	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1322 (FTQ) AM-1000-9351
AUMOND (MUNICIPALITÉ DU CANTON D')	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL- LEURS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND (CSN) AM-2001-5996
GRANDES-PILES (MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE)	SYNDICAT RÉGIONAL DES EMPLOYÉS(ES) MUNICI- PAUX DE LA MAURICIE (CSN) AQ-2001-2713
HAVRE-SAINT-PIERRE (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4466 (FTQ) AQ-1004-8838
LAC-BOUCHETTE (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 3239 (FTQ) AQ-1003-2837
MALARTIC (VILLE DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 335 (FTQ) AM-1000-9679
MATAWINIE (MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE)	SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC INC. (IND) AM-2001-5946
ROBERVAL (VILLE DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 2678 (FTQ) AQ-1003-3369
SAINT-CYRILLE-DE- WENDOVER (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL- LEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE- DE-WENDOVER (CSN) AM-2000-9394
SAINT-DAVID-DE- FALARDEAU (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL- LEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE- FALARDEAU (CSN) AQ-2001-2747

SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE (MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5270 (FTQ) AQ-2001-5997
SAINT-RENÉ-DE-MATANE (MUNICIPALITÉ DE)	SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES MUNICIPAUX DE LA MRC DE LA MATANIE (CSN) AQ-2001-5966
VAL-D'OR (VILLE DE)	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 128 (FTQ) AM-1005-4508

2. Des établissements

2967880 CANADA INC. (LES RÉSIDENCES SOLEIL, MANOIR SHERBROOKE)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL- LEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE (CSN) AM-1002-4716
6985467 CANADA INC. (LES RÉSIDENCES SOLEIL MANOIR SAINTE-JULIE)	TEAMSTERS QUÉBEC, LOCAL 106 (FTQ) AM-2001-2689
9071-6267 QUÉBEC INC. (LES RÉSIDENCES TOURNESOL)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL- LEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU GRAND MONTRÉAL (CSN) AM-2001-5845
9096-9064 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE SAULT-AU- RÉCOLLET)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL- LEURS DE LA RÉSIDENCE SAULT-AU-RÉCOLLET (IND) AM-2001-6022
9111-5972 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTES DU CONFORT)	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL- LEURS DE LA RÉSIDENCE CONFORT (IND) AM-2001-6021
9162-3959 QUÉBEC INC.	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2001-3099
9175-3608 QUÉBEC INC. (RÉSIDENTE NOTRE-DAME- DE-LA-VICTOIRE)	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-0627

9183-6932 QUÉBEC INC. (MANOIR LES GÉNÉRATIONS)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI- NEIGETTE (CSN) AQ-2000-8935
9189-2042 QUÉBEC INC. (LES JARDINS DU COUVENT)	UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DE COMMERCE, FAT-COI-CTC-TUAC CANADA, LOCAL 1991-P (FTQ) AM-2001-3711
9301-7689 QUÉBEC INC. (RÉSIDENCE LES FICELLES)	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-5567
CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE DU CHÂTEAU-SUR- LE-LAC-DE-SAINTE- GENEVIÈVE INC.	SYNDICAT DES SALARIÉS DE CHÂTEAU-SUR-LE- LAC (IND) AM-1002-1805
CSH CASTEL ROYAL INC.	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU GRAND MONTRÉAL (CSN) AM-2000-8513
CSH-HCN LESSEE (ARCHER) LP	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2001-3858
CSH-HCN LESSEE (GIFFARD) LP	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2001-3700
CSH-HCN LESSEE (L'ATRIUM) LP	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2001-3859
CSH-HCN LESSEE (SAGUENAY) LP	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2001-3554

CSH-HCN LESSEE (WELLESLEY) LP	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-5948
CSH-HCN LESSEE (WELLESLEY) LP	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-5949
DEMEURE AU COEUR DE MARIE	TEAMSTERS/CONFÉRENCE DES COMMUNICA- TIONS GRAPHIQUES SECTION LOCALE 555M (FTQ) AQ-2001-1757
GESTION FPS INC. (LE SAINT-AMBROISE)	SYNDICAT RÉGIONAL DES CHP DE LANAUDIÈRE (CSN) AM-2001-5909
GESTION SANTÉ MDV INC. (MAISON WILFRID-GRIGNON)	SYNDICAT DES SALARIÉS DE MAISON WG (IND) AM-2001-5926
GROUPE SANTÉ VALEO INC. (MAISON VALEO PIERREFONDS)	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-5884
LA MAISON NOTRE-DAME DU SAGUENAY	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2000-0846
LA SOCIÉTÉ EN COMMAN- DITE 61, CHÉNIER À ST- EUSTACHE	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA RÉSIDENCE SAINT- EUSTACHE (CSN) AM-1002-2851
LOGIS ROSE-VIRGINIE	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LOGIS ROSE-VIRGINIE (CSN) AM-2001-3744
MANOIR ST-JACQUES INC.	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-5960

PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE (W.I.)	SYNDICAT DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CSQ) AM-2001-5874
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 600 BOUSQUET	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2000-1744
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA- PELLETIER	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2001-4038
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE SALABERRY	SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA MONTÉRÉGIE (CSN) AM-1002-6762
SOCIÉTÉ SENNA SENC (LA SEIGNEURIE DE SALABERRY)	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AQ-2001-0421
VICONTE INC. (CENTRE DR MICHEL LEDUC)	ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉ(ES) DE PRODUCTION ET SERVICES (ASEPS) (IND) AM-2001-5822
VICONTE INC. (RÉSIDENCE ACADÉMIE)	ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉ(ES) DE PRODUCTION ET SERVICES (ASEPS) (IND) AM-2001-5918
VICONTE INC. (RÉSIDENCE BELLERIVE)	ASSOCIATION SYNDICALE DES EMPLOYÉ(ES) DE PRODUCTION ET SERVICES (ASEPS) (IND) AM-2001-5813
VILLA BELLE RIVE INC.	SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) AM-2000-9794

3. Une entreprise d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

SANIMAX ACI INC. SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE
SANIMAX (CSN)
AQ-1003-4014

4. Une entreprise de services ambulanciers

9156-9830 QUÉBEC INC. FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS DU PRÉHOS-
(AMBULANCE SACRÉ-CŒUR) PITALIER DU QUÉBEC (FPHQ) (IND)
AQ-2001-5864

5. Une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés

HÉMA-QUÉBEC SYNDICAT DES ASSISTANTS(ES) TECHNIQUES DE
LABORATOIRE DE HÉMA-QUÉBEC (CSN)
AM-1003-0451

HÉMA-QUÉBEC SYNDICAT DES TECHNICIENS(NES) DE LABORA-
TOIRE DE HÉMA-QUÉBEC (CSN)
AM-1003-0452

HÉMA-QUÉBEC SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAIL-
LEURS DE HÉMA-QUÉBEC MONTRÉAL-C.S.N.
AM-1003-0448

HÉMA-QUÉBEC SYNDICAT DU PERSONNEL INFIRMIER D'HÉMA-
QUÉBEC (SPI-CSQ)
AM-2001-3168